



Demande de renseignements concernant le travail

Par **Noune25**, le **18/11/2009** à **21:53**

Bonjour,

J'ai subi des violences sexuelles plus jeune, il y a eu une plainte mais elle n'a abouti que trop longtemps à mon goût.

A ce moment je vivais en famille d'accueil (décision de placement d'un juge et en relation avec l'Aide Sociale à l'Enfance), et la personne chez qui je vivais n'a pas jugé bon de prévenir l'ASE.

De ce fait il n'y a eu aucune suite sur le coup et j'ai dû retourner au commissariat de police pour redéposer une plainte plus tard.

J'aimerais savoir si le fait de ne pas avoir déclaré ces faits ne constitue pas une faute professionnelle grave de la part de la famille d'accueil ?

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer mes salutations distinguées.

Aurélië